

Message Text

PAGE 01 STATE 032760
ORIGIN AF-10

INFO OCT-01 ISO-00 HA-05 SS-15 INR-10 /041 R

DRAFTED BY AF/C:WLSWING/HFO
APPROVED BY AF/C:LDJUNIOR
AFI:LSHURTLEFF(SUBST)
-----077536 080334Z /73
P 080127Z FEB 78
FM SECSTATE WASHDC
TO AMEMBASSY KINSHASA PRIORITY

LIMITED OFFICIAL USE STATE 032760

E.O. 11652: N/A

TAGS: SHUM, CG

SUBJECT: FRENCH TEXT OF ZAIRE HUMAN RIGHTS PAPER

REF: STATE O24545

FOLLOWING IS FRENCH-LANGUAGE VERSION OF ZAIRE HUMAN RIGHTS
PAPER SUBMITTED TO CONGRESS ON JANUARY 31:

QUOTE:
ZAIRE

DEPUIS L'ACCESSION A L'INDEPENDANCE EN 1960, LE ZAIRE A
CONNU PRESQUE SEPT ANS DE GUERRE CIVILE OU DE SEMI-
ANARCHIE. LA TACHE PRINCIPALE DU PRESIDENT MOBUTU A
ETE D'ETABLIR L'AUTORITE GOUVERNEMENTALE SUR UN VASTE
PAYS COMPTANT PLUS DE 200 GROUPES ETHNIQUES DISTINCTS.
LES DROITS POLITIQUES INDIVIDUELS ONT EU UNE PRIORITE
SENSIBLEMENT MOINS ELEVEE QUE LE DEVELOPPEMENT ECONOMI-
QUE, SOCIAL ET POLITIQUE COLLECTIF. L'INVASION DE LA
LIMITED OFFICIAL USE
LIMITED OFFICIAL USE

PAGE 02 STATE 032760

PROVINCE DE SHABA EN MARS 1977 AVAIT INTENSIFIE LE
SENTIMENT D'INSECURITE DU GOUVERNEMENT. L'AMELIORATION
DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET DE LA SECURITE DEVRAIT
TENDRE A CREER DES RAPPORTS PLUS DETENDUS ENTRE LE
GOUVERNEMENT ET LA POPULATION.

1. RESPECT DE L'INTEGRITE DE LA PERSONNE, Y COMPRIS
LE DROIT DE NE PAS ETRE SOUMIS A CE QUI SUIIT:

A. TORTURE

PAS D'INDICE DE TORTURE.

B. SANCTION OU TRAITEMENT CRUEL, INHUMAIN OU
DEGRADANT

DES CAS ISOLEES DE SANCTIONS CRUELLES, INHUMAINEES OU
DEGRADANTES SE PRODUISENT. CES CAS SEMBLERENT AVOIR
ETE LE FAIT DE LA POLICE -- QUI RISQUE D'ENCOURIR
DES SANCTIONS SI DES INFRACTIONS SONT CONSTATEES --
PLUTOT QUE LE RESULTAT D'EFFORTS CONCERTES DU
GOUVERNEMENT. IL EXISTE SOUVENT DES CONDITIONS PHYSIQUES
PENIBLES DANS LES PRISONS, PAR SUITE DE CELLULES
INADEQUATES ET OCCUPEES DE DETENUS TROP NOMBREUX,
DE MAUVAISES CONDITIONS D'HYGIENE ET UNE MALNUTRITION
SERIEUSE.

C. ARRESTATION OU EMPRISONNEMENT ARBITRAIRE

DES ARRESTATIONS ET DES EMPRISONNEMENTS ARBITRAIRES SE
PRODUISENT EFFECTIVEMENT AU ZAIRE. DE TELS CAS ONT EU
LIEU PENDANT L'INVASION DE LA PROVINCE DE SHABA EN
PROVENANCE DE L'ANGOLA EN 1977. LA PLUPART DES DETENUS
LIMITED OFFICIAL USE
LIMITED OFFICIAL USE

PAGE 03 STATE 032760

ONT ETE REMIS EN LIBERTE ASSEZ RAPIDEMENT, MAIS CERTAINS
SONT ENCORE EN PRISON. EN DES TEMPS PLUS NORMAUX, LE
NOMBRE DE PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT EST
RELATIVEMENT FAIBLE ET ELLES SONT LIBEREES EN QUELQUES
JOURS POUR LA PLUPART. CES DERNIERS CAS SONT
GENERALEMENT ATTRIBUABLES A DES FONCTIONNAIRES LOCAUX

VENAUX OU FAISANT DU ZELE, AGISSANT HORS DE LEURS PRERO-
GATIVES, ET QUI SONT PASSIBLES DE MESURES DISCIPLINAIRES
S'ILS SONT DECOUVERTS.

UNE AFFAIRE NOTABLE EST CELLE DE L'ANCIEN MINISTRE DES
AFFAIRES ETRANGERES NGUZA, QUI A ETE ARRETE, JUGE, RECONNU
COUPABLE ET INCARCERE POUR TRAHISON PRESUMEE EN RAPPORT
AVEC L'INVASION DE LA PROVINCE DE SHABA. ALORS QUE
D'AUCUNS CONSIDERENT LA MANIERE DONT IL A ETE TRAITE
COMME AYANT ETE ARBITRAIRE ET IRRÉGULIERE, LA PROCEDURE
JUDICIAIRE SEMBLE AVOIR SUIVI LES DISPOSITIONS DE LA
CONSTITUTION ET DE LA LEGISLATION DU ZAIRE. LA PEINE DE
MORT INITIALEMENT PRONONCEE A ETE ULTERIEUREMENT COMMUEE
PAR LE PRESIDENT MOBUTU EN EMPRISONNEMENT A VIE.

D. DENI D'UN JUGEMENT PUBLIC EQUITABLE

LES PERSONNES INCULPEES DE DELITS NON POLITIQUES ONT DROIT
A UN JUGEMENT PUBLIC EQUITABLE QUI EST EFFECTIVEMENT

RENDU PAR UN TRIBUNAL IMPARTIAL. CEUX QUI SONT ACCUSES DE CRIMES POLITIQUES OU DE TRAFIC DE METAUX OU MINERAUX PRECIEUX SONT TRADUITS DEVANT LA COUR DE SECURITE DE L'ETAT, DONT LES SEANCES NE SONT PAS SOUVENT PUBLIQUES.

LE RAPPORT ANNUEL D'AMNESTY INTERNATIONAL POUR 1977 A NOTE LE JUGEMENT ET LA CONDAMNATION, PAR UN TRIBUNAL MILITAIRE SIEGEANT A HUIS CLOS, D'UNE QUARANTAINE DE PERSONNES A LA SUITE D'UNE TENTATIVE DE COUP AYANT AVORTE EN JUIN 1975. LA PEINE DE MORT, QUI N'A PAS ETE EXECUTEE, LIMITED OFFICIAL USE LIMITED OFFICIAL USE

PAGE 04 STATE 032760

A ETE PRONONCEE CONTRE SEPT PERSONNES. SEPT AUTRES PERSONNES ONT ETE ACQUITTEES ET 26 ONT RECU DES PEINES D'EMPRISONNEMENT ALLANT DE SIX MOIS A 20 ANS. CE RAPPORT SEMBLE ETRE EXACT.

E. VIOLATION DE LA LIBERTE DU DOMICILE

L'INVOLABILITE DU DOMICILE EST RESPECTEE, SAUF DANS DE RARES CAS POLITIQUES OU TOUCHANT A LA SECURITE.

2. POLITIQUES GOUVERNEMENTALES VISANT A REpondre A DES BESOINS ESSENTIELS TELS QUE L'ALIMENTATION, LE LOGIS, LES SOINS MEDICAUX ET L'EDUCATION

EN 1972-1973, LE ZAIRE A ENTREPRIS UN PROGRAMME AMBITIEUX DE DEVELOPPEMENT SE CONCENTRANT SUR DE VASTES PROJETS CAPITALISTIQUES. LE PROGRAMME ETAIT FONDE SUR L'HYPOTHESE D'UN NIVEAU ELEVE ET CONTINU DE RECETTES D'EXPORTATION DE CUIVRE. EN OUTRE, LE GOUVERNEMENT A LANCE UN PROGRAMME

DE REFORME ECONOMIQUE RADICALE VISANT A ACCROITRE LE CONTROLE NATIONAL SUR L'ECONOMIE. NI L'UN NI L'AUTRE DE CES PROGRAMMES N'A ATTEINT L'OBJECTIF FIXE. CECI, CONJUGUE A LA CHUTE DES PRIX DU CUIVRE ET A LA FERMETURE DE LA LIGNE DE CHEMIN DE FER DE BENGUELA EN ANGOLA, A EU UNE INCIDENCE GRAVEMENT PREJUDICIABLE SUR L'ECONOMIE ET LE BIEN-ETRE DE LARGES SECTEURS DE LA POPULATION.

EN MEME TEMPS, LE GOUVERNEMENT A REPRIS LA GESTION DE TOUS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT (JUSQU'ALORS ASSUREE EN MAJEURE PARTIE PAR DES ECCLESIASTIQUES OU DES MISSIONNAIRES). CECI S'EST TRADUIT PAR DES POSSIBILITES EDUCATIVES SENSIBLEMENT REDUITES.

LIMITED OFFICIAL USE LIMITED OFFICIAL USE

PAGE 05 STATE 032760

EN 1976, LE PRESIDENT MOBUTU COMMENCA A RESTITUER DES

BIENS EN VUE D'INCITER LES EXPATRIES A REVENIR AU ZAIRE, SE RECONCILIANT AVEC L'EGLISE, CONFIAIT A NOUVEAU AUX MISSIONNAIRES LE CONTROLE DE L'EDUCATION DE BASE, ET METTANT EN OEUVRE UN PROGRAMME DE REFORME ECONOMIQUE. LE GOUVERNEMENT A ACCEPTE UN PROGRAMME DE STABILISATION DU FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL EN 1976. CE PROGRAMME N'A OBTENU QU'UN SUCCES PARTIEL. EN 1977, LE GOUVERNEMENT S'EST ENGAGE A UN PROGRAMME PLUS STRICT DE STABILISATION DU FMI EN VUE DE REALISER UN MEILLEUR CONTROLE DES DEPENSES GRACE A UNE GESTION PLUS RATIONNELLE DES RESSOURCES NATIONALES.

LA CORRUPTION, QUI A AUGMENTE AU COURS DES ANNEES, RETIRE DES RESSOURCES AUX SECTEURS PAUVRES DE LA POPULATION. LE PROGRAMME DE REFORME ECONOMIQUE INSTITUTE PAR LE PRESIDENT MOBUTU COMPORTE DES EFFORTS VISANT A REDUIRE LA CORRUPTION.

3. RESPECT DES LIBERTES CIVILES ET POLITIQUES, Y COMPRIS:

A. LIBERTE DE PENSER, LIBERTE D'EXPRESSION, LIBERTE DE LA PRESSE, LIBERTE DE RELIGION ET LIBERTE DE REUNION

LE GOUVERNEMENT S'EFFORCE D'INCULQUER UN PRINCIPE NATIONAL "D'AUTHENTICITE" QUI N'ENCOURAGE PAS L'EXPRESSION DE PENSEES INTELLECTUELLES DIVERGENTES. EN CONSEQUENCE, LA LIBERTE D'EXPRESSION ET LA LIBERTE DE LA PRESSE SE TROUVENT RESTREINTES. LES RESTRICTIONS APPLIQUEES PAR LE GOUVERNEMENT A L'INDEPENDANCE DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES ET DE LA PRATIQUE RELIGIEUSE ONT ETE ABROGEES ET LA LIBERTE RELIGIEUSE RETABLIE DANS UNE LARGE MESURE.

LA REUNION DANS DES BUTS POLITIQUES EST INTERDITE, SAUF
LIMITED OFFICIAL USE
LIMITED OFFICIAL USE

PAGE 06 STATE 032760

SOUS L'EGIDE DU PARTI POLITIQUE UNIQUE.

BIEN QUE LE SEUL MOUVEMENT SYNDICAL LEGAL DU ZAIRE, L'UNION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DU ZAIRE (UNTZA) SE TROUVE SOUS LA DOMINATION DU PARTI AU POUVOIR, IL JOUIT NEANMOINS D'UNE CERTAINE INDEPENDANCE. EN AOUT 1977, L'UNION A TENU SES PREMIERES ELECTIONS DEPUIS SA FORMATION EN 1967.

B. LIBERTE DE SE DEPLACER A L'INTERIEUR DU PAYS, DE VOYAGER A L'ETRANGER ET D'EMIGRER

LA LIBERTE DE VOYAGER A L'INTERIEUR DU PAYS EST GENERALEMENT SANS RESTRICTIONS. DES RESTRICTIONS TEMPORAIRES POUR RAISONS DE SECURITE PEUVENT ETRE IMPOSEES SUR LES

VOYAGES VERS DES REGIONS DONNEES TELLES QUE LA PROVINCE DE SHABA. UNE MIGRATION EXCESSIVE VERS LA CAPITALE EST DECOURAGEE ACTIVEMENT PAR SUITE DE CONSIDERATIONS COMME LE TAUX ELEVE DE CHOMAGE URBAIN. LES VOYAGES A L'ETRANGER ET L'EMIGRATION SONT GENERALEMENT SANS RESTRICTIONS.

C. LIBERTE DE PARTICIPATION AU PROCESSUS POLITIQUE

LE ZAIRE EST UN ETAT A PARTI UNIQUE. D'APRES LA NOUVELLE LOI ELECTORALE DE JUIN 1977, LES ZAIROIS AGES DE 18 ANS AU MOINS PEUVENT VOTER LORS DES ELECTIONS MUNICIPALES, DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE NATIONALE ET A LA PRESIDENCE. SONT EXCEPTES LES CITOYENS ATTEINTS DE MALADIE MENTALE, AYANT FAIT L'OBJET DE SANCTIONS MILITAIRES AU COURS DES DIX ANNEES ECOULEES, COUPABLES DE GRAVES INFRACTIONS A LA DISCIPLINE DU PARTI, OU RESIDANT A L'ETRANGER. DES ELECTIONS LOCALES, REGIONALES ET DU PARTI ONT EU LIEU EN OCTOBRE, AVEC UNE LARGE PARTICIPATION DE LIMITED OFFICIAL USE LIMITED OFFICIAL USE

PAGE 07 STATE 032760

L'ELECTORAT. POUR OCCUPER UNE CHARGE POLITIQUE, TOUT CITOYEN ZAIROIS DOIT ETRE MEMBRE ACTIF DU PARTI.

4. ATTITUDE PRESENTE ET PASSEE DU GOUVERNEMENT QUANT A L'ENQUETE INTERNATIONALE ET NON GOUVERNEMENTALE CONCERNANT LES VIOLATIONS ALLEGUEES DES DROITS DE L'HOMME

SENSIBLE A LA CRITIQUE ANTERIEURE SELON LAQUELLE IL RESTREINDRAIT L'ACCES DE L'EXTERIEUR, LE GOUVERNEMENT DU ZAIRE AUTORISE LES MISSIONNAIRES ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES TELLES QUE LA CROIX-ROUGE INTERNATIONALE, LA COMMISSION DES NATIONS UNIES SUR LES DROITS DE L'HOMME

ET LE COMITE DE SECOURS INTERNATIONAL A FONCTIONNER ASSEZ LIBREMENT AU ZAIRE. NOUS N'AVONS CONNAISSANCE D'AUCUNE DEMANDE VISANT A UNE INVESTIGATION EXTERIEURE DE LA SITUATION EN MATIERE DE DROITS DE L'HOMME AU ZAIRE, MAIS AMNESTY INTERNATIONAL PROCEDE A DES RECHERCHES CONCERNANT LE CAS DE PLUSIEURS PRISONNIERS ZAIROIS. D'AUTRE PART, LES JOURNALISTES ETRANGERS ONT PARFOIS VU RESTREINDRE LEUR ACCES OU, A L'OCCASION, ONT ETE EXPULSES A LA SUITE D'UN REPORTAGE JUGE INEXACT OU, DE QUELQUE AUTRE MANIERE, CONTRAIRE AUX INTERETS DE LA NATION. UNAUTE.

COPY OF FOREGOING FRENCH TEXT GIVEN ZAIRIAN AMBASSADOR KASONGO FEBRUARY 7.

ENCRYPTED FOR TRANSMISSION. DECLASSIFY UPON RECEIPT. VANCE

LIMITED OFFICIAL USE

LIMITED OFFICIAL USE

PAGE 01 STATE 032760
ORIGIN AF-03

INFO OCT-01 ISO-00 /004 R

66011

DRAFTED BY:AF/C:WLSWING

APPROVED BY:AF/C:LDJUNIOR

AF/I:LSHURTLEFF

-----088983 090323Z /64

O 090226Z FEB 78

FM SECSTATE WASHDC

TO AMEMBASSY ABIDJAN NIACT IMMEDIATE

LIMITED OFFICIAL USE STATE 032760

FOLLOWING REPEAT STATE 032760 ACTION KINSHASA FEB 8.

QUOTE: LIMITED OFFICIAL USE STATE 032760

E.O. 11652: N/A

TAGS: SHUM, CG

SUBJECT: FRENCH TEXT OF ZAIRE HUMAN RIGHTS PAPER

REF: STATE O24545

FOLLOWING IS FRENCH-LANGUAGE VERSION OF ZAIRE HUMAN RIGHTS
PAPER SUBMITTED TO CONGRESS ON JANUARY 31:

QUOTE:

ZAIRE

DEPUIS L'ACCESSION A L'INDEPENDANCE EN 1960, LE ZAIRE A
CONNU PRESQUE SEPT ANS DE GUERRE CIVILE OU DE SEMI-
ANARCHIE. LA TACHE PRINCIPALE DU PRESIDENT MOBUTU A

LIMITED OFFICIAL USE

LIMITED OFFICIAL USE

PAGE 02 STATE 032760

ETE D'ETABLIR L'AUTORITE GOUVERNEMENTALE SUR UN VASTE
PAYS COMPTANT PLUS DE 200 GROUPES ETHNIQUES DISTINCTS.
LES DROITS POLITIQUES INDIVIDUELS ONT EU UNE PRIORITE
SENSIBLEMENT MOINS ELEVEE QUE LE DEVELOPPEMENT ECONOMI-
QUE, SOCIAL ET POLITIQUE COLLECTIF. L'INVASION DE LA
PROVINCE DE SHABA EN MARS 1977 AVAIT INTENSIFIE LE
SENTIMENT D'INSECURITE DU GOUVERNEMENT. L'AMELIORATION

DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET DE LA SECURITE DEVRAIT
TENDRE A CREER DES RAPPORTS PLUS DETENDUS ENTRE LE
GOUVERNEMENT ET LA POPULATION.

1. RESPECT DE L'INTEGRITE DE LA PERSONNE, Y COMPRIS
LE DROIT DE NE PAS ETRE SOUMIS A CE QUI SUIT:

A. TORTURE

PAS D'INDICE DE TORTURE.

B. SANCTION OU TRAITEMENT CRUEL, INHUMAIN OU
DEGRADANT

DES CAS ISOLEES DE SANCTIONS CRUELLES, INHUMAINEES OU
DEGRADANTES SE PRODUISENT. CES CAS SEMBLERENT AVOIR
ETE LE FAIT DE LA POLICE -- QUI RISQUE D'ENCOURIR
DES SANCTIONS SI DES INFRACTIONS SONT CONSTATEES --
PLUTOT QUE LE RESULTAT D'EFFORTS CONCERTES DU
GOUVERNEMENT. IL EXISTE SOUVENT DES CONDITIONS PHYSIQUES
PENIBLES DANS LES PRISONS, PAR SUITE DE CELLULES
INADEQUATES ET OCCUPEES DE DETENUS TROP NOMBREUX,
DE MAUVAISES CONDITIONS D'HYGIENE ET UNE MALNUTRITION
SERIEUSE.

C. ARRESTATION OU EMPRISONNEMENT ARBITRAIRE
LIMITED OFFICIAL USE
LIMITED OFFICIAL USE

PAGE 03 STATE 032760

DES ARRESTATIONS ET DES EMPRISONNEMENTS ARBITRAIRES SE
PRODUISENT EFFECTIVEMENT AU ZAIRE. DE TELS CAS ONT EU
LIEU PENDANT L'INVASION DE LA PROVINCE DE SHABA EN
PROVENANCE DE L'ANGOLA EN 1977. LA PLUPART DES DETENUS
ONT ETE REMIS EN LIBERTE ASSEZ RAPIDEMENT, MAIS CERTAINS
SONT ENCORE EN PRISON. EN DES TEMPS PLUS NORMAUX, LE
NOMBRE DE PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT EST
RELATIVEMENT FAIBLE ET ELLES SONT LIBEREES EN QUELQUES
JOURS POUR LA PLUPART. CES DERNIERS CAS SONT
GENERALEMENT ATTRIBUABLES A DES FONCTIONNAIRES LOCAUX

VENAUX OU FAISANT DU ZELE, AGISSANT HORS DE LEURS PRERO-
GATIVES, ET QUI SONT PASSIBLES DE MESURES DISCIPLINAIRES
S'ILS SONT DECOUVERTS.

UNE AFFAIRE NOTABLE EST CELLE DE L'ANCIEN MINISTRE DES
AFFAIRES ETRANGERES NGUZA, QUI A ETE ARRETE, JUGE, RECONNU
COUPABLE ET INCARCERE POUR TRAHISON PRESUMEE EN RAPPORT
AVEC L'INVASION DE LA PROVINCE DE SHABA. ALORS QUE
D'AUCUNS CONSIDERENT LA MANIERE DONT IL A ETE TRAITE
COMME AYANT ETE ARBITRAIRE ET IRRÉGULIERE, LA PROCEDURE
JUDICIAIRE SEMBLE AVOIR SUIVI LES DISPOSITIONS DE LA
CONSTITUTION ET DE LA LEGISLATION DU ZAIRE. LA PEINE DE

MORT INITIALEMENT PRONONCEE A ETE ULTERIEUREMENT COMMUEE
PAR LE PRESIDENT MOBUTU EN EMPRISONNEMENT A VIE.

D. DENI D'UN JUGEMENT PUBLIC EQUITABLE

LES PERSONNES INCULPEES DE DELITS NON POLITIQUES ONT DROIT
A UN JUGEMENT PUBLIC EQUITABLE QUI EST EFFECTIVEMENT
RENDU PAR UN TRIBUNAL IMPARTIAL. CEUX QUI SONT ACCUSES
DE CRIMES POLITIQUES OU DE TRAFIC DE METAUX OU MINERAUX
PRECIEUX SONT TRADUITS DEVANT LA COUR DE SECURITE DE
L'ETAT, DONT LES SEANCES NE SONT PAS SOUVENT PUBLIQUES.

LIMITED OFFICIAL USE

LIMITED OFFICIAL USE

PAGE 04 STATE 032760

LE RAPPORT ANNUEL D'AMNESTY INTERNATIONAL POUR 1977 A
NOTE LE JUGEMENT ET LA CONDAMNATION, PAR UN TRIBUNAL
MILITAIRE SIEGEANT A HUIS CLOS, D'UNE QUARANTAINE DE
PERSONNES A LA SUITE D'UNE TENTATIVE DE COUP AYANT AVORTE
EN JUIN 1975. LA PEINE DE MORT, QUI N'A PAS ETE EXECUTEE,
A ETE PRONONCEE CONTRE SEPT PERSONNES. SEPT AUTRES
PERSONNES ONT ETE ACQUITTEES ET 26 ONT RECU DES PEINES
D'EMPRISONNEMENT ALLANT DE SIX MOIS A 20 ANS. CE RAPPORT
SEMBLE ETRE EXACT.

E. VIOLATION DE LA LIBERTE DU DOMICILE

L'INVOLABILITE DU DOMICILE EST RESPECTEE, SAUF DANS
DE RARES CAS POLITIQUES OU TOUCHANT A LA SECURITE.

2. POLITIQUES GOUVERNEMENTALES VISANT A REpondre A DES
BESOINS ESSENTIELS TELS QUE L'ALIMENTATION, LE LOGIS,
LES SOINS MEDICAUX ET L'EDUCATION

EN 1972-1973, LE ZAIRE A ENTREPRIS UN PROGRAMME AMBITIEUX
DE DEVELOPPEMENT SE CONCENTRANT SUR DE VASTES PROJETS
CAPITALISTIQUES. LE PROGRAMME ETAIT FONDE SUR L'HYPOTHESE
D'UN NIVEAU ELEVE ET CONTINU DE RECETTES D'EXPORTATION
DE CUIVRE. EN OUTRE, LE GOUVERNEMENT A LANCE UN PROGRAMME

DE REFORME ECONOMIQUE RADICALE VISANT A ACCROITRE LE
CONTROLE NATIONAL SUR L'ECONOMIE. NI L'UN NI L'AUTRE
DE CES PROGRAMMES N'A ATTEINT L'OBJECTIF FIXE. CECI,
CONJUGUE A LA CHUTE DES PRIX DU CUIVRE ET A LA FERMETURE
DE LA LIGNE DE CHEMIN DE FER DE BENGUELA EN ANGOLA, A
EU UNE INCIDENCE GRAVEMENT PREJUDICIABLE SUR L'ECONOMIE
ET LE BIEN-ETRE DE LARGES SECTEURS DE LA POPULATION.

LIMITED OFFICIAL USE

LIMITED OFFICIAL USE

PAGE 05 STATE 032760

EN MEME TEMPS, LE GOUVERNEMENT A REPRIS LA GESTION DE TOUS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT (JUSQU'ALORS ASSUREE EN MAJEURE PARTIE PAR DES ECCLESIASTIQUES OU DES MISSIONNAIRES). CECI S'EST TRADUIT PAR DES POSSIBILITES EDUCATIVES SENSIBLEMENT REDUITES.

EN 1976, LE PRESIDENT MOBUTU COMMENCA A RESTITUER DES BIENS EN VUE D'INCITER LES EXPATRIES A REVENIR AU ZAIRE, SE RECONCILIANT AVEC L'EGLISE, CONFIANT A NOUVEAU AUX MISSIONNAIRES LE CONTROLE DE L'EDUCATION DE BASE, ET METTANT EN OEUVRE UN PROGRAMME DE REFORME ECONOMIQUE. LE GOUVERNEMENT A ACCEPTE UN PROGRAMME DE STABILISATION DU FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL EN 1976. CE PROGRAMME N'A OBTENU QU'UN SUCCES PARTIEL. EN 1977, LE GOUVERNEMENT S'EST ENGAGE A UN PROGRAMME PLUS STRICT DE STABILISATION DU FMI EN VUE DE REALISER UN MEILLEUR CONTROLE DES DEPENSES GRACE A UNE GESTION PLUS RATIONNELLE DES RESSOURCES NATIONALES.

LA CORRUPTION, QUI A AUGMENTE AU COURS DES ANNEES, RETIRE DES RESSOURCES AUX SECTEURS PAUVRES DE LA POPULATION. LE PROGRAMME DE REFORME ECONOMIQUE INSTITUTE PAR LE PRESIDENT MOBUTU COMPORTE DES EFFORTS VISANT A REDUIRE LA CORRUPTION.

3. RESPECT DES LIBERTES CIVILES ET POLITIQUES, Y COMPRIS:

A. LIBERTE DE PENSER, LIBERTE D'EXPRESSION, LIBERTE DE LA PRESSE, LIBERTE DE RELIGION ET LIBERTE DE REUNION

LE GOUVERNEMENT S'EFFORCE D'INCULQUER UN PRINCIPE NATIONAL "D'AUTHENTICITE" QUI N'ENCOURAGE PAS L'EXPRESSION DE PENSEES INTELLECTUELLES DIVERGENTES. EN CONSEQUENCE, LA LIBERTE D'EXPRESSION ET LA LIBERTE DE LA PRESSE SE TROUVENT RESTREINTES. LES RESTRICTIONS APPLIQUEES PAR LIMITED OFFICIAL USE
LIMITED OFFICIAL USE

PAGE 06 STATE 032760

LE GOUVERNEMENT A L'INDEPENDANCE DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES ET DE LA PRATIQUE RELIGIEUSE ONT ETE ABROGEES ET LA LIBERTE RELIGIEUSE RETABLIE DANS UNE LARGE MESURE.

LA REUNION DANS DES BUTS POLITIQUES EST INTERDITE, SAUF SOUS L'EGIDE DU PARTI POLITIQUE UNIQUE.

BIEN QUE LE SEUL MOUVEMENT SYNDICAL LEGAL DU ZAIRE, L'UNION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DU ZAIRE (UNTZA) SE TROUVE SOUS LA DOMINATION DU PARTI AU POUVOIR, IL JOUIT NEANMOINS D'UNE CERTAINE INDEPENDANCE. EN AOUT 1977, L'UNION A TENU SES PREMIERES ELECTIONS DEPUIS SA

FORMATION EN 1967.

B. LIBERTE DE SE DEPLACER A L'INTERIEUR DU PAYS, DE
VOYAGER A L'ETRANGER ET D'EMIGRER

LA LIBERTE DE VOYAGER A L'INTERIEUR DU PAYS EST GENERALE-
MENT SANS RESTRICTIONS. DES RESTRICTIONS TEMPORAIRES POUR
RAISONS DE SECURITE PEUVENT ETRE IMPOSEES SUR LES
VOYAGES VERS DES REGIONS DONNEES TELLES QUE LA PROVINCE
DE SHABA. UNE MIGRATION EXCESSIVE VERS LA CAPITALE EST
DECOURAGEE ACTIVEMENT PAR SUITE DE CONSIDERATIONS COMME
LE TAUX ELEVE DE CHOMAGE URBAIN. LES VOYAGES A L'ETRANGER
ET L'EMIGRATION SONT GENERALEMENT SANS RESTRICTIONS.

C. LIBERTE DE PARTICIPATION AU PROCESSUS POLITIQUE

LE ZAIRE EST UN ETAT A PARTI UNIQUE. D'APRES LA NOUVELLE
LOI ELECTORALE DE JUIN 1977, LES ZAIROIS AGES DE 18
ANS AU MOINS PEUVENT VOTER LORS DES ELECTIONS MUNICIPALES,
DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE NATIONALE ET A LA PRESIDENCE.
SONT EXCEPTES LES CITOYENS ATTEINTS DE MALADIE MENTALE,
LIMITED OFFICIAL USE
LIMITED OFFICIAL USE

PAGE 07 STATE 032760

AYANT FAIT L'OBJET DE SANCTIONS MILITAIRES AU COURS DES
DIX ANNEES ECOULEES, COUPABLES DE GRAVES INFRACTIONS
A LA DISCIPLINE DU PARTI, OU RESIDANT A L'ETRANGER.
DES ELECTIONS LOCALES, REGIONALES ET DU PARTI ONT EU
LIEU EN OCTOBRE, AVEC UNE LARGE PARTICIPATION DE
L'ELECTORAT. POUR OCCUPER UNE CHARGE POLITIQUE, TOUT
CITOYEN ZAIROIS DOIT ETRE MEMBRE ACTIF DU PARTI.

4. ATTITUDE PRESENTE ET PASSEE DU GOUVERNEMENT QUANT
A L'ENQUETE INTERNATIONALE ET NON GOUVERNEMENTALE
CONCERNANT LES VIOLATIONS ALLEGUEES DES DROITS
DE L'HOMME

SENSIBLE A LA CRITIQUE ANTERIEURE SELON LAQUELLE IL
RESTREINDRAIT L'ACCES DE L'EXTERIEUR, LE GOUVERNEMENT
DU ZAIRE AUTORISE LES MISSIONNAIRES ET DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES TELLES QUE LA CROIX-ROUGE INTERNATIONALE,
LA COMMISSION DES NATIONS UNIES SUR LES DROITS DE L'HOMME

ET LE COMITE DE SECOURS INTERNATIONAL A FONCTIONNER ASSEZ
LIBREMENT AU ZAIRE. NOUS N'AVONS CONNAISSANCE D'AUCUNE
DEMANDE VISANT A UNE INVESTIGATION EXTERIEURE DE LA
SITUATION EN MATIERE DE DROITS DE L'HOMME AU ZAIRE,
MAIS AMNESTY INTERNATIONAL PROCEDE A DES RECHERCHES
CONCERNANT LE CAS DE PLUSIEURS PRISONNIERS ZAIROIS.
D'AUTRE PART, LES JOURNALISTES ETRANGERS ONT PARFOIS
VU RESTREINDRE LEUR ACCES OU, A L'OCCASION, ONT ETE
EXPULSES A LA SUITE D'UN REPORTAGE JUGE INEXACT OU,

DE QUELQUE AUTRE MANIERE, CONTRAIRE AUX INTERETS DE
LA NATION. UNQUOTE.

COPY OF FOREGOING FRENCH TEXT GIVEN ZAIRIAN
AMBASSADOR KASONGO FEBRUARY 7.

ENCRYPTED FOR TRANSMISSION. DECLASSIFY UPON
RECEIPT. VANCE
LIMITED OFFICIAL USE
LIMITED OFFICIAL USE

PAGE 08 STATE 032760

UNQUOTE VANCE

LIMITED OFFICIAL USE

<< END OF DOCUMENT >>

Message Attributes

Automatic Decaptioning: X
Capture Date: 26 sep 1999
Channel Indicators: n/a
Current Classification: UNCLASSIFIED
Concepts: HUMAN RIGHTS, ANNUAL REPORTS, TRANSLATIONS
Control Number: n/a
Copy: SINGLE
Draft Date: 08 feb 1978
Decaption Date: 01 jan 1960
Decaption Note:
Disposition Action: RELEASED
Disposition Approved on Date:
Disposition Case Number: n/a
Disposition Comment: 25 YEAR REVIEW
Disposition Date: 20 Mar 2014
Disposition Event:
Disposition History: n/a
Disposition Reason:
Disposition Remarks:
Document Number: 1978STATE032760
Document Source: ADS
Document Unique ID: 00
Drafter: AF/C:WLSWING/HFO
Enclosure: n/a
Executive Order: N/A
Errors: n/a
Expiration:
Film Number: D780058-0218
Format: TEL
From: STATE
Handling Restrictions: n/a
Image Path:
ISecure: 1
Legacy Key: link1978/newtext/t197802120/baaafbt.tel
Line Count: 558
Litigation Code IDs:
Litigation Codes:
Litigation History:
Locator: TEXT ON-LINE, TEXT ON MICROFILM
Message ID: c59bb5cf-c288-dd11-92da-001cc4696bcc
Office: ORIGIN AF
Original Classification: LIMITED OFFICIAL USE
Original Handling Restrictions: n/a
Original Previous Classification: n/a
Original Previous Handling Restrictions: n/a
Page Count: 11
Previous Channel Indicators:
Previous Classification: LIMITED OFFICIAL USE
Previous Handling Restrictions: n/a
Reference: STATE O24545
Retention: 0
Review Action: RELEASED, APPROVED
Review Content Flags:
Review Date: 27 apr 2005
Review Event:
Review Exemptions: n/a
Review Media Identifier:
Review Release Date: n/a
Review Release Event: n/a
Review Transfer Date:
Review Withdrawn Fields: n/a
SAS ID: 3475110
Secure: OPEN
Status: NATIVE
Subject: FRENCH TEXT OF ZAIRE HUMAN RIGHTS PAPER
TAGS: SHUM, CG, FR
To: KINSHASA
Type: TE
vdkgvwkey: odb://SAS/SAS.dbo.SAS_Docs/c59bb5cf-c288-dd11-92da-001cc4696bcc
Review Markings:
Sheryl P. Walter
Declassified/Released
US Department of State
EO Systematic Review
20 Mar 2014
Markings: Sheryl P. Walter Declassified/Released US Department of State EO Systematic Review 20 Mar 2014